

Question de Daniel Senesael à Jacqueline Galant
Ministre de la Mobilité

Objet : Agression de quatre contrôleurs en gare de Mouscron et la nouvelle politique tarifaire de la SNCB.

Madame la Ministre,

Samedi 14 mars, quatre contrôleurs de train qui œuvraient sur la ligne Tournai-Mouscron ont été victimes d'une agression particulièrement violente en gare de Mouscron. En effet, c'est notamment à coups de chaîne à vélo que ceux-ci se sont fait passer à tabac, pour la simple raison qu'ils avaient pratiqué leur métier en verbalisant des individus voyageant sans leur titre de transport. Résultat : des blessures à divers degrés dont 18 points de sutures pour une des victimes. J'imagine que je ne vous apprends rien en relatant ces faits particulièrement scandaleux qui ont amené certains accompagnateurs de train de Tournai, Saint-Ghislain, Ath, La Louvière et Mons à débrayer le lundi 16 mars afin de faire prendre conscience de l'insécurité grandissante dans laquelle ils doivent effectuer leurs missions au quotidien.

Madame la Ministre,

Quelles mesures supplémentaires comptez-vous prendre afin d'assurer davantage la sécurité des contrôleurs et accompagnateurs de trains et singulièrement sur la ligne Tournai-Mouscron ? Dans cette affaire, certains pointent du doigt la politique commerciale de la SNCB et notamment l'imposition très stricte d'une surtaxe lorsqu'on achète son billet à bord du train. Quel est votre point de vue à ce sujet ? Enfin, lors d'une précédente réponse (21/01/2015), vous m'aviez par ailleurs fait part du fait qu'il y avait en gare de Tournai des individus perturbateurs qui, je vous cite, « posent de plus en plus de problèmes et qui rebutent les clients potentiels de la gare ». Quelles actions ont été menées depuis lors afin de remédier à cette situation ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral

Réponse de la Ministre Galant

Une équipe de contrôle 'Ticket Control Team' formée de 3 accompagnateurs et d'une accompagnatrice ont dressé un constat d'irrégularité le 14 mars à l'encontre de deux voyageurs à bord du train 3827. Ceux-ci étaient dépourvus de titre de transport et n'ont pas voulu acheter un billet à bord du train. A l'arrivée en gare de Mouscron, ils sont descendus du train et ont alors agressé physiquement les quatre accompagnateurs.

Concernant l'agression dont ont été victimes ces accompagnateurs de train en gare de Mouscron, le groupe paritaire « agression » de la SNCB s'est réuni en urgence le lundi 16 mars. Suite à cette réunion, plusieurs mesures ont été décidées :

- Le CEO de la SNCB a envoyé un courrier au Procureur du Roi en lui

demandant d'accorder toute son attention à la poursuite judiciaire des auteurs des faits. Il a dénoncé cette agression sauvage et a marqué son soutien inconditionnel à l'ensemble des accompagnateurs de train.

- Les équipes Securail de Mons et de Tournai ont depuis le 16 mars renforcé leur présence sur la ligne Tournai - Mouscron.

- A la demande de la SNCB, la Zone de police de Mouscron s'est engagée à accentuer ses patrouilles préventives en gare de Mouscron. La police fédérale des chemins de fer a accepté d'envoyer des patrouilles de Mons vers la gare de Mouscron et dans les trains Tournai-Mouscron.

∴

Concernant la gare de Tournai, une rencontre a eu lieu dernièrement entre les hauts responsables des forces de police laissant présager la mise en place d'un plan d'action futur commun. J'ai personnellement plaidé, lors de l'inauguration de la gare de Tournai, ce 4 mars dernier, pour que les autorités prêtent plus d'attention aux jeunes désœuvrés qui causent des nuisances en gare. La situation de l'insécurité en gare de Tournai s'est quelque peu améliorée ces dernières semaines, grâce à des passages plus réguliers de la police locale. La SNCB évaluera cette situation tout au long de l'année 2015.

Si l'origine de l'agression est en effet un motif commercial, la SNCB estime que les nouvelles règles de régularisation des voyageurs en vigueur depuis le 1^{er} février 2015 ne sont pas en cause, car dans ce cas celles-ci ne diffèrent pas fondamentalement des anciennes règles. L'objectif de la mise en place du 'tarif à bord' (supplément de 7€ à bord des trains) est justement notamment de limiter les conflits, voire les agressions contre les accompagnateurs de train par une simplification sensible: de la réglementation commerciale.

En effet, avant l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif, en cas d'irrégularité constatée lors du contrôle des titres de transport, le voyageur était redevable de différents montants supplémentaires (3€ ou 12,50€) selon qu'il avait prévenu ou non l'accompagnateur avant l'embarquement ou que son trajet commençait au départ d'une gare sans guichet. Cette procédure laissait ainsi une très grande place à la subjectivité dans son application, avec en conséquence, des voyageurs agressifs des lors lorsqu'ils ne se voyaient pas offrir le tarif le plus avantageux !

Avec l'application du tarif à bord, la règle est dorénavant très simple: au départ des gares ou la vente est assurée via des guichets et/ou automates, un supplément de 7€ est automatiquement compté en cas d'achat à bord du train. A défaut, un constat d'irrégularité à hauteur de 75 € est dressé ou de 225€ en cas de falsification/ contrefaçon.

Il n'entre pas dans les intentions de la SNCB de revenir sur cette politique tarifaire mise en oeuvre depuis le 1^{er} février.

Neanmoins, la SNCB est bien consciente d'un certain décalage existant entre l'application du tarif à bord et la possible défektivité temporaire d'un automate de vente. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place diverses mesures pour aider le voyageur lors de l'utilisation des automates et pour mieux contrôler le bon fonctionnement de ceux-ci.